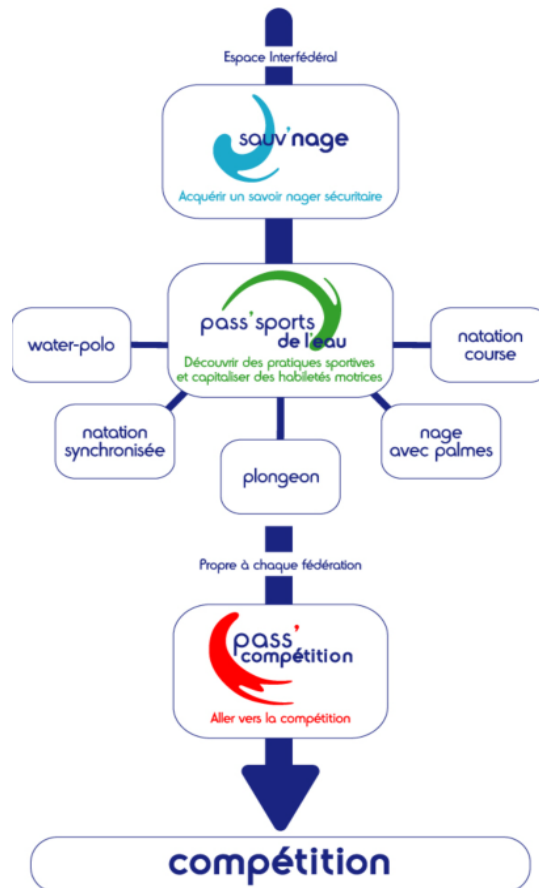




# Comité Régional de Natation d'Ile de France



## Ecole de Natation Française

### 2009-2010

✉ 163 Boulevard Mortier 75020 PARIS

☎ 01 40 31 19 20 - Fax 01 40 31 07 25

Internet : <http://www.cif-natation.fr>

[cif@cif-natation.fr](mailto:cif@cif-natation.fr)

# Table des matières



## Préambule.....

Une échéance 2012 .....	2
L'ENF un concept de formation.....	2
Les trois étapes de l'Ecole de Natation Française.....	3



## Agrément ENF.....

Le cahier des charges .....	4
Les conditions d'agrément .....	4
Protection des droits.....	4
La formation des évaluateurs ENF .....	4
Le rôle de l'évaluateur .....	5



## Organisation générale d'une session de passage de tests ENF.....

Modalité d'organisation du sauv'nage .....	5
Modalité d'organisation du pass'sport de l'eau .....	6
Modalité d'organisation du pass'compétition .....	6



## Certification.....



## Annexes.....

Formulaire de déclaration de tests de sauv'nage.....	8
Formulaire de demande d'organisation du pass'sports de l'eau.....	9
Formulaire de demande d'organisation du pass'compétition.....	10

## Préambule

Dans le prolongement de la convention signée entre **notre Fédération** et le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (C.I.A.A), le développement efficace et rationnel de l'**Ecole de Natation Française** ne se fera que par la création d'un réseau fédérateur national homogène. Or, ce réseau ne peut se construire sans la participation responsable des structures associatives adhérentes, de tous les organisateurs et le respect d'un cahier des charges commun.

### **Une échéance 2012 :**

C'est en 2012 qu'entrera en vigueur l'ensemble de la réforme de nos écoles. En effet, à cette date les enfants seront tenus d'avoir franchi l'ensemble des trois étapes de l'Ecole de Natation Française pour participer aux programmes fédéraux. Cette obligation entrera en vigueur à partir d'une catégorie d'âge qui n'est pas encore déterminée à ce jour. Les enfants nés avant cette date ne seront pas obligés de posséder les trois niveaux.

Ces orientations supposent qu'on ne brûle pas les étapes, que l'on prenne son temps, nous avons jusqu'en 2012 pour appliquer progressivement le programme et transformer les modalités de formation des jeunes.

En Ile de France, le processus est bien engagé. La mise en place de la commission Eveil et Apprentissage, la formation des Evaluateurs et Assistants évaluateurs, l'agrément des clubs ENF et les passations de tests, mettent en évidence la dynamique des clubs pour ce concept. La présence effective dans chaque département d'un délégué technique ENF et leur participation à la coordination ENF devrait avec le soutien des cadres techniques améliorer les dispositifs déjà mis en place.

Afin de dissiper toute ambiguïté, les dispositions dérogatoires, en vigueur au cours de la saison 2008/2009 concernant les poussins deuxième année, sont abrogées. En ce qui concerne le pass'compétition natation course.

Pour la natation synchronisée, une spécificité réglementaire a été rédigée pour la saison 2009-2010 cf. chapitre pass'compétition :

### **L'ENF un concept de formation :**

L'ENF n'est pas une règle mais un concept novateur de formation, ce n'est ni une compétition, ni un élément de statistique, mais bien le franchissement d'étapes qui valident des compétences développées par l'enfant.

Ce programme est le socle commun d'apprentissage et de découverte de l'ensemble des disciplines de la Fédération. L'enfant qui entre dans nos structures doit pouvoir s'épanouir au travers de la richesse de nos activités. À un âge où la curiosité est exacerbée et où le besoin d'explorer s'impose comme moyen essentiel d'éducation, donnons à ces enfants les moyens de satisfaire ses aspirations au sein de nos clubs.

Le concept de formation de l'ENF s'appuie sur la transversalité des pratiques, chaque discipline de la « Natation » apporte un des éléments essentiels à la construction du nageur. Le plus important, c'est de mettre l'enfant en situation de transformer sa pratique. Ainsi, une formation bien conduite suppose que l'on ne brûle pas les étapes ; faisons en sorte que l'enfant soit dans une dynamique de réussite.

Cela impose donc que chaque éducateur forme l'enfant pour qu'il soit en capacité de réussir tous les tests. Nous devons provoquer du « désir », de « l'envie » chez l'enfant. Il ne peut y avoir de construction d'un projet personnel ambitieux sans désir fort.

Présenter un enfant à un test sans préparation ou sans avoir vérifié qu'il est capable de le réussir, c'est ignorer les préjudices que cela engendre auprès de ce jeune.

### **Les trois étapes de L'Ecole de Natation Française :**

"le **Sauv'nage**", permet d'évaluer l'acquisition de compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau. C'est un savoir nager sécuritaire pour tous.

"le **Pass'sports de l'eau**", valide la capitalisation d'habiletés motrices à l'origine d'une construction plus élaborée du nageur. Elle s'appuie sur la découverte de cinq disciplines sportives de la "natation" et de l'environnement aquatique.

"le **Pass'compétition**", propre à chaque fédération, a pour but de s'assurer d'un niveau de pratique minimum pour s'orienter vers la compétition dans la discipline de son choix, au sein de la Fédération qui l'organise.

## Agrément ENF

### **Le cahier des charges :**

Le cahier des charges fourni aux « clubs agréés E.N.F.» donne les éléments utiles pour garantir le bon déroulement de leurs actions, dans un cadre identique et conforme à l'esprit du concept. Il s'agit, entre autre, de garantir pour chaque titulaire d'un test de l'E.N.F. , d'une égalité de traitement et de jugement lors du passage des tests quelle que soit son appartenance fédérale. Ce document est téléchargeable sur le site du CIF

### **Conditions d'agrément « Ecole de Natation Française » (E.N.F) :**

Sont concernées :

Toute association affiliée à la Fédération Française de Natation ou à une des Fédérations membres du C.I.A.A. qui souhaite adhérer au principe de l'ENF.

Les conditions :

Avoir renseigné et signé le formulaire de demande d'agrément et l'avoir envoyé au comité d'Ile de France en deux exemplaires. Ce document est téléchargeable sur le site du CIF

Etre à jour de l'affiliation.

S'engager à avoir au moins une personne titulaire de la qualification d'évaluateur ENF1, pour le test Sauv'nage.

**L'agrément est délivré pour l'année sportive en cours, et renouvelé chaque année par tacite reconduction si les conditions requises par le cahier des charges sont respectées ; notamment la production des bilans. Voir sur le site du CIF pour télécharger ce document "Excel" intitulé Fiche bilan sauv'nage et pass'sport.**

La FFN peut ne pas renouveler l'agrément en cas de manquement entraînant une incidence négative sur la crédibilité de la démarche. Les Fédérations membres du Conseil Interfédéral seront informées de la décision.

### **Protection des droits :**

Par convention, le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques est propriétaire de tous les droits d'exploitation de l' E.N.F. et, conformément aux articles 17-III et 18.1 de la loi sur le sport, des images, logos et emblèmes de l'*Ecole de Natation Française*.

Seuls les documents E.N.F. (livrets ENF, livrets pratiquants, diplômes) fournis par le C.I.A.A peuvent être utilisés dans le cadre de l' E.N.F.

### **Formation des Evalueurs E.N.F de la FFN :**

Les compétences des acteurs ne sont pas remises en causes, elles sont utilisées. La formation des « évaluateurs » vise à présenter le dispositif, la philosophie, et établir une cohérence entre les acteurs de toutes les Fédérations mais aussi au sein de notre Fédération.

L'évaluation du « sauv'nage et du pass'sports de l'eau » est réservée aux « éducateurs », car à ce niveau la compétence pédagogique est essentielle.

Le « pass'compétition » est réservé aux Fédérations et concerne l'entrée dans la compétition, les officiels intègrent le dispositif comme « Evalueur ». A ce niveau ce sont les compétences et l'aptitude à observer dans un cadre défini qui sont sollicitées.

Pour obtenir leur qualification, les Evalueurs E.N.F. et les Assistants Evalueurs E.N.F ont obligatoirement suivi les formations correspondantes. Les candidats doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation.

Les formations ENF1 et ENF2, Evalueurs et Assistants, sont assurées par les comités départementaux. Chaque département organise un planning de formation sous la responsabilité du délégué technique ENF.

Les numéros de certification sont attribués par le CIF dès réception des différentes pièces justificatives (récépissé de licence et diplômes d'éducateur)

#### Profil des Assistants Evalueurs :

Toute personne licenciée, sans qualification minimum requise, qui souhaite, sous la responsabilité d'un Evalueur, participer au dispositif E.N.F et ayant suivi la formation « d'Assistant Evalueur » correspondante. Il a en charge un atelier ou l'évaluation d'une tâche.

#### Profil des Evalueurs ENF1 et ENF2 :

Les professionnels licenciés exerçant une mission d'éducateur de la « Natation », ou les personnes titulaires d'un diplôme fédéral FFN correspondant (BF1 pour l'ENF1, BF2 pour l'ENF2). Les personnes ayant obtenu une qualification ENF1 ou ENF2 au sein d'une Fédération du CIAA et licenciées à la FFN.

Les évaluateurs sont responsables ; ils engagent leur signature. Ils sont garants de la bonne mise en œuvre du dispositif et sont chargés de s'assurer de la compétence des personnes qui évaluent, de leur rappeler les consignes liées à l'évaluation et le sens de leur mission.

#### Profil des Evalueurs ENF3 :

Les professionnels licenciés exerçant une mission d'enseignement de la « Natation », ou les personnes titulaires du brevet fédéral 3.

Les officiels A de natation course et water-polo, les officiels D de natation synchronisée, les officiels pour les autres disciplines.

**Les sessions de formations ENF1 et ENF2 font l'objet de formations distinctes.**

**Les candidats aux qualifications ENF2 et ENF3 doivent posséder la qualification sous-jacente et avoir participé à deux sessions de passage de tests E.N.F au moins pour postuler.**

**Pour les officiels désireux d'être évaluateurs ENF3 et n'ayant pas les qualifications sous-jacentes, ils doivent suivre une formation complémentaire de l'ENF3 sur le concept et la philosophie de l'ENF.**

#### **Le rôle de l'Evalueur :**

Il est responsable et garant du déroulement de la session.

IL encadre les assistants et vérifie leur compétence à juger.

Il atteste la réussite aux tests et signe les livrets pratiquants.

Il engage sa signature.

## **Organisation générale d'une session de passage de « TESTS E.N.F »**

### **Modalités d'organisation du Sauv'nage**

Le « Sauv'nage » peut être organisé, sous la responsabilité d'un club FFN agréé E.N.F possédant au moins un titulaire de la formation d'Évaluateur ENF1. Les organisations doivent être déclarées au Comité départemental qui peut dépêcher un délégué. Voir en annexe le formulaire de déclaration. Ce document est téléchargeable sur le site du CIF.

**Information** : Le sauv'nage est admis par le Conseil Interfédéral des Sports Nautiques comme un test de « savoir nager » suffisant pour pratiquer les activités du Nautisme.

#### **Le rôle du club agréé E.N.F ou du comité départemental :**

Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.

Il est garant du respect des conditions de passage des tests.

Il envoie les fiches bilans au CD et au CIF

Il enregistre les résultats sur Extranat

### **Modalités d'organisation du Pass'sport de l'eau**

L'organisation du « Pass'sports de l'eau » est de la responsabilité du Comité départemental. Il peut être organisé par celui-ci ou confié à un club agréé E.N.F possédant au moins un titulaire de la formation d'Évaluateur ENF2. Le passage de test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité départemental ou régional de la FFN, lui-même titulaire de l'Évaluateur ENF2. Dans le cas d'une organisation club, celui-ci devra remplir le formulaire de demande d'organisation et le transmettre au comité départemental pour avis. Voir en annexe le formulaire de déclaration. Ce document est téléchargeable sur le site du CIF.

Les sessions de pass'sport de l'eau sont planifiées dans le calendrier départemental.

Il n'est pas tenu d'organiser l'ensemble du test au cours d'une même session.

Une session peut comporter un seul des cinq tests.

Il n'est pas fixé de limite de validité.

A minima, la présence de deux Évaluateurs ENF2 est obligatoire : le représentant de la structure organisatrice et le délégué territorial (départemental ou régional) titulaires de la qualification Évaluateur ENF2.

**Rappel** : Le « Pass'sports » de l'eau est admis en équivalence du test technique préalable à l'entrée en formation du brevet professionnel jeunesse et sports des activités aquatiques (BP) ; la stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

#### **Le rôle du comité départemental ou du club agréé E.N.F autorisé à organiser une session:**

Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.

Il est garant du respect des conditions de passage des tests.

Il envoie les fiches bilans au CD et au CIF

Le CD enregistre les résultats sur Extranat

## **Modalités d'organisation du Pass'compétition**

L'organisation du « Pass'compétition » est de la responsabilité du Comité Régional. Il peut être organisé par le Comité Régional ou Départemental. Le passage de test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité Régional de la FFN, lui-même titulaire de l'Évaluateur ENF3. A ce jour, les pass'compétitions Natation course et Natation synchronisée sont délégués aux Comités départementaux, sous la responsabilité du Comité Régional. La participation du délégué technique ENF du département ou de son référent disciplinaire est obligatoire

Les sessions des pass'compétitions sont planifiées dans le calendrier départemental. Dans le cas où celles-ci ne seraient pas inscrites dans le calendrier, une demande d'organisation devrait être faite par le comité départemental à la commission Eveil apprentissage du CIF. Voir en annexe le formulaire de déclaration. Ce document est téléchargeable sur le site du CIF.

Lors de la passation du test, nécessité d'un Évaluateur ou Assistant évaluateur ENF3 par enfant

### **Pour 2009-2010: Spécificité réglementaire pour la Natation Synchronisée :**

La nageuse peut s'engager dans le socle en cours de saison après l'obtention de son "Pass'Compétition" dans les conditions définies ci-dessous.

Nageuses nées en 2004 et après (6 ans et moins) : obligation de valider les 2 tests sauv'nage et pass'sport avant d'accéder au pass'compétition.

Nageuses nées en 2003 et avant (7 ans et plus) : la validation du sauv'nage et pass'sport sera laissée à l'initiative du comité régional

Pour des raisons exceptionnelles, le comité régional peut autoriser l'accès direct au pass'compétition.

**Cette règle pourra évoluer la saison suivante en vue d'une application complète en 2012.**

### **Le rôle du Comité départemental ou du Comité régional:**

Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.

Il est garant du respect des conditions de passage des tests.

Il transmet les résultats au comité régional qui les valide sur Extranat



## Certification

Un livret du pratiquant est remis à chaque personne qui a réussi le test du « **Sauv'nage** ».  
**Le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret.**

Dans le cas du « **Pass'sports de l'eau** », un livret du pratiquant peut être remis dès lors qu'une des 5 épreuves est validée. L'organisateur en fixe les modalités de délivrance. Il n'est pas fixé de durée de validité d'un test.

Il est possible de commander des livrets pratiquants sauv'nage et pass'sports de l'eau et des cartes diplômes. Voir sur le site du CIF pour télécharger le bon de commande intitulé support pédagogique - bon de commande.

Au moment de la rédaction de ce règlement, les supports de certification des pass'compétitions ne sont pas produits.

## Annexes

Formulaire de déclaration de tests de sauv'nage  
Formulaire de demande d'organisation du pass'sports de l'eau  
Formulaire de demande d'organisation d'un pass'compétition



**Déclaration d'organisation d'un test du sauv'nage**  
Document à transmettre au comité départemental pour information

Club :  
Adresse :

Evaluateur ENF1 responsable technique et pédagogique de la mise en place des tests du sauv'nage

Nom :  
N° de certification :

Prénom :

Lieu d'organisation :  
Date d'organisation :  
Horaires :  
Nombres d'enfants :

..... Nombre d'enfants du club organisateur  
..... Nombre d'enfants que le club peut accueillir

Fait à :

Signature du président du club  
(Tampon)



**Demande d'organisation du pass'sports de l'eau**  
Document à transmettre au comité départemental pour avis

Club :  
Adresse :

Evaluateur ENF2 responsable technique et pédagogique de la mise en place des tests du pass'sport de l'eau

Nom : Prénom :  
N° de certification :

Lieu d'organisation :  
Date d'organisation :  
Horaires :  
Nombres d'enfants :

..... Nombre d'enfants du club organisateur  
..... Nombre d'enfants que le club peut accueillir

**Discipline concernée\***

- |                       |                          |
|-----------------------|--------------------------|
| Natation course       | <input type="checkbox"/> |
| Natation synchronisée | <input type="checkbox"/> |
| Plongeon              | <input type="checkbox"/> |
| Water polo            | <input type="checkbox"/> |
| Nage avec palmes      | <input type="checkbox"/> |

\*Cocher les disciplines concernées

Fait à : Signature du président du club  
(Tampon)

-----  
Représentant du comité départemental Evaluateur ENF2 :

Avis du comité départemental

Avis du délégué technique ENF

Signature du président du comité départemental  
(Tampon)

Document à retourner au club concerné



## Demande d'organisation d'un pass'compétition

Document à transmettre au comité régional « Commission Eveil Apprentissage » pour avis

Comité départemental :

Délégué technique ENF :

Référent disciplinaire :

Nom :

Prénom :

N° de certification :

Jury ENF3 :

\*  
\*  
\*  
\*  
\*

\*  
\*  
\*  
...

Date et lieu d'organisation :

Horaires :

Nombres d'enfants :

Discipline concernée\*

Natation course

Natation synchronisée

Plongeon

Water polo

\*Cocher les disciplines concernées

Fait à :

Signature du président du CD  
(Tampon)

---

Représentant du comité départemental Evalueur ENF2 :

Avis et signature de la présidente de la commission Eveil Apprentissage

Document à retourner au CD